



DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

Arrondissement de LYON

MAIRIE DE SAINT ROMAIN EN GIER
Tél : 04 72 24 58 65 - Fax : 04 72 24 50 69

Direction de Rédaction : V. OSTOJIC

LA GAZETTE DE ROMAIN - N°14 Février 2017

Chères Saint Romanaises, Chers Saint Romanais,

Cela fait plusieurs fois que l'on vous en parle mais le sujet de la fusion intercommunale nous préoccupe vraiment. Sachez que les choses s'accroissent et les échéances se rapprochent à grands pas...

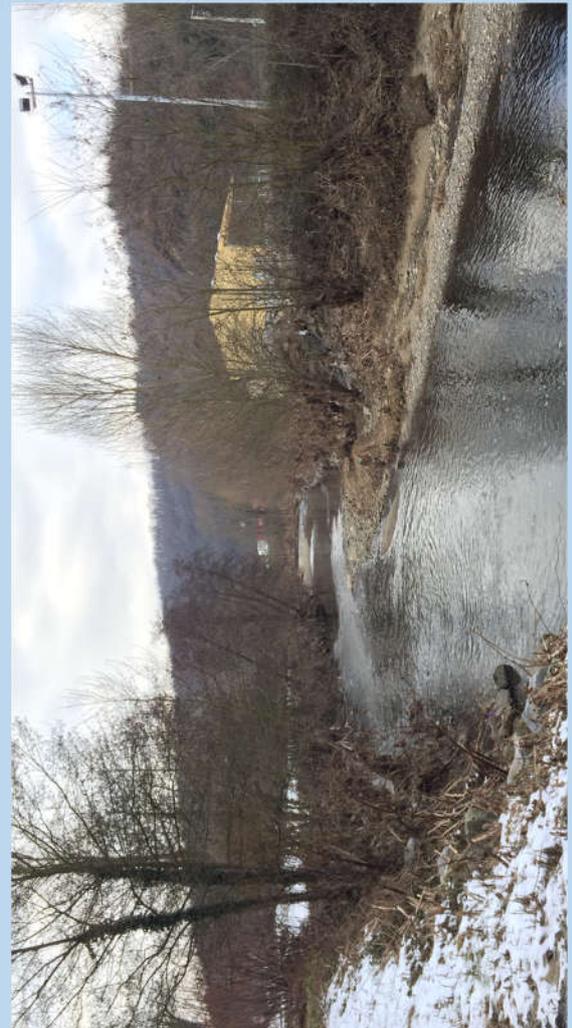
Il s'agit de l'avenir de notre commune au sein d'une intercommunalité en pleine réflexion pour une nouvelle construction. A nous de ne pas nous tromper, à nous de réagir énergiquement, à nous de réfléchir correctement. Même si l'équipe municipale est au cœur de la réflexion et qu'elle étudie du mieux qu'elle peut, toutes les pistes pour faire émerger LA bonne solution, il est important, essentiel, primordial, que vous aussi vous soyez informés, que vous aussi vous réfléchissiez.

Pour cela, nous vous invitons à une réunion publique qui aura lieu **le jeudi 02 mars 2017 à 19h30** au stade municipal de Saint Romain en Gier, en présence de **Monsieur Thierry KOVACZ**, président de la communauté d'agglomération de Vienne. Cette réunion se tiendra en compagnie de **Madame Christiane JURY** et de nos collègues d'Echalas, eux aussi, partageant les mêmes préoccupations que nous.

Nous comptons sur votre présence car il s'agit ici d'une question d'avenir et **c'est vous qui êtes directement concernés**.

Pour vous aider à comprendre et éclaircir les esprits, les pages suivantes seront principalement consacrées à ce sujet pour vous apporter les éléments nécessaires à la bonne compréhension de cette problématique...

Virginie OSTOJIC



SOMMAIRE

QUESTION INTERCOMMUNALE...	Page 2
CONSEIL MUNICIPAL	Page 4
DECES / NAISSANCES / CE QUI SE PASSE DANS LE VILLAGE	Page 5
UN MOT D'ENVIRONNEMENT / CE QUI NOUS A REUNI depuis décembre	Page 6
HISTOIRE ET PATRIMOINE LOCAUX	Page 7
DU CHANGEMENT POUR LA PETITE ENFANCE	Page 8
LE MOT DES ASSOCIATIONS	Page 9
CLIN D'ŒIL / PROCHAINES MANIFESTATIONS / POUR NE PAS OUBLIER	Page 11
COORDONNEES / AMUSEZ-VOUS	Page 12

QUESTION INTERCOMMUNALE...

Le sujet est brûlant...

Pour pouvoir avancer, la question est tellement délicate que nous prévoyons de faire une réunion publique d'informations, pour vous permettre de comprendre et pour échanger avec vous.

Parce que la réponse que nous fournirons va impliquer des changements :

- au niveau **des services** dont vous bénéficiez,
- au niveau **de vos impôts**
- et enfin pour la vie municipale également.

Le choix est compliqué et vous touche directement. Il est important de se rencontrer...

Pour comprendre :

Qu'est-ce qu'une communauté de commune (ou EPCI) ?

Un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est une structure administrative française régie par les dispositions de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales, regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun, comme les transports en commun, l'aménagement du territoire ou la gestion de l'environnement... (source : Wikipedia)

Pourquoi se pose-t-on la question de la fusion ?

La loi NOTRE impose aux EPCI de compter une population minimale de 15.000 habitants, le but étant de rationaliser les coûts en mutualisant le plus possible.

Notre intercommunalité, la communauté de communes de la Région de Condrieu totalise 17500 habitants alors rien ne nous est imposé pour le moment. Toutefois, le préfet de l'Isère avait **prescrit** une fusion de la CCRC avec la communauté d'agglomération du Pays Viennois, tandis que le préfet du Rhône, lui, le proposait.

L'ensemble des maires de la CCRC, n'ayant pas encore réfléchi à cette question, ainsi que les conseillers municipaux ont naturellement refusé cette prescription. C'est alors que le préfet du Rhône nous a demandé de lui apporter une réponse, en vue d'une fusion pour le 1^{er} janvier 2020.

Quelles possibilités de fusion pour la CCRC ?

Une fusion d'EPCI peut s'effectuer avec les EPCI voisins partageant une frontière géographique avec lui. Pour la CCRC les possibilités de fusion s'étendent vers Saint Etienne Métropole, et/ou CC Pays Mornantais, et/ou CC Pilat Rhodanien, et/ou CC Pays Roussillonnais, et/ou CA Pays Viennois, mais pas Lyon Métropole, la loi ne le permettant pas.

Vers quels EPCI nous mène la réflexion ?

Chaque commune de la CCRC s'est prononcée sur les différentes possibilités liées aux frontières géographiques. Evidemment, chaque commune est naturellement tournée vers son propre bassin de vie et les réponses formulées ont été bien différentes d'une commune à l'autre... Ne réussissant pas à faire émerger une réponse consensuelle, le bureau (désignation de la réunion des 11 maires des communes composant la CCRC) a décidé de faire appel à un intervenant extérieur pour l'aider dans sa réflexion.

Après avoir fait ressortir les sujets semblant les plus importants (le développement économique, le service aux personnes, la mobilité, le logement, la voirie et l'environnement), les présidents des EPCI voisins ont été invités afin qu'ils présentent le fonctionnement de leur propre EPCI et afin qu'ils s'expriment sur une éventuelle fusion avec la CCRC. (Et oui, le choix n'est pas à sens unique, il faut aussi que l'EPCI en face souhaite nous accueillir).

La Communauté de communes du Pays Mornantais ne souhaite pas fusionner avec la CCRC dans son ensemble mais est prête à recevoir Saint Romain en Gier et Echalas.

Saint Etienne Métropole n'a pas répondu à nos multiples sollicitations.

La communauté de Commune du Pays Roussillonnais va fusionner avec Beaurepaire et ne souhaite pas fusionner avec la CCRC.

La communauté de communes du Pilat Rhodanien souhaite rester seule pour le moment.

Seule la communauté d'agglomération du Pays Viennois est prête et souhaite intégrer la CCRC.

Quelles sont nos attentes pour Saint Romain en Gier dans le nouvel EPCI ?

- A minima les mêmes services que la CCRC pour la même fiscalité au démarrage de la fusion.
- D'assurer la représentativité de St Romain en Gier afin que notre commune prenne part à la politique de territoire
- Une gouvernance transparente et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics
- Une dynamique de projets qui intègre notre commune et les sujets qui nous paraissent incontournables : la préservation de notre patrimoine (aides pour l'amélioration des bâtiments communaux : mairie/école), les travaux d'aménagement du gier, la mise en valeur du site de la Bricotte, le transport des personnes avec le transport à la demande permettant à nos administrés de se rendre à Givors ou à Vienne, transport collectif avec des lignes de bus régulière matin et soir permettant de rallier Givors et Vienne,

transport pour les collégiens vers leur collège de secteur, la voirie, le développement économique et bien sûr les services de proximité.

Une fusion, dans quel délai ?

Financièrement, la CCRC ne pourra pas assumer ses nouvelles obligations ou les souhaits des communes (tourisme, transport, développement économique) sans augmenter les impôts ou s'endetter davantage.

Une commune doit intégrer la Communauté d'agglomération du Pays Viennois au 1^{er} janvier 2018.

Il est sensé, d'effectuer une fusion et une intégration d'une autre commune en même temps afin de limiter les contraintes administratives et donc limiter les impacts financiers défavorables.

L'ensemble des maires de la CCRC, (sans compter les voix d'Echalas et de Saint Romain en Gier), a pris sa décision et s'est prononcé pour une fusion bloc à bloc (*bloc à bloc signifie : fusionner l'intégralité des communes composant les deux EPCI*) au 1^{er} janvier 2018.

La règle est que toutes les communes de la CCRC (y compris Echalas et Saint Romain en Gier) et toutes celles de Vienne agglomération fusionnent toutes ensemble pour créer un nouvel EPCI et que seulement ensuite les communes qui souhaitent aller ailleurs se retirent.

(Pour pouvoir se séparer d'un EPCI il faut l'accord **unanime** des autres communes de l'EPCI de départ.)

Que penser de la communauté d'agglomération du Pays Viennois ?

Les + de Vienne aggro :

- Davantage de compétences exercées,
- Une gouvernance équitable,
- Une fiscalité avantageuse
- Et un endettement raisonnable.
- Plus accessible et plus proche que Condrieu pour nos administrés qui utilisent les services (emploi, social, urbanisme...) et pour les élus qui participent aux réunions intercommunales.

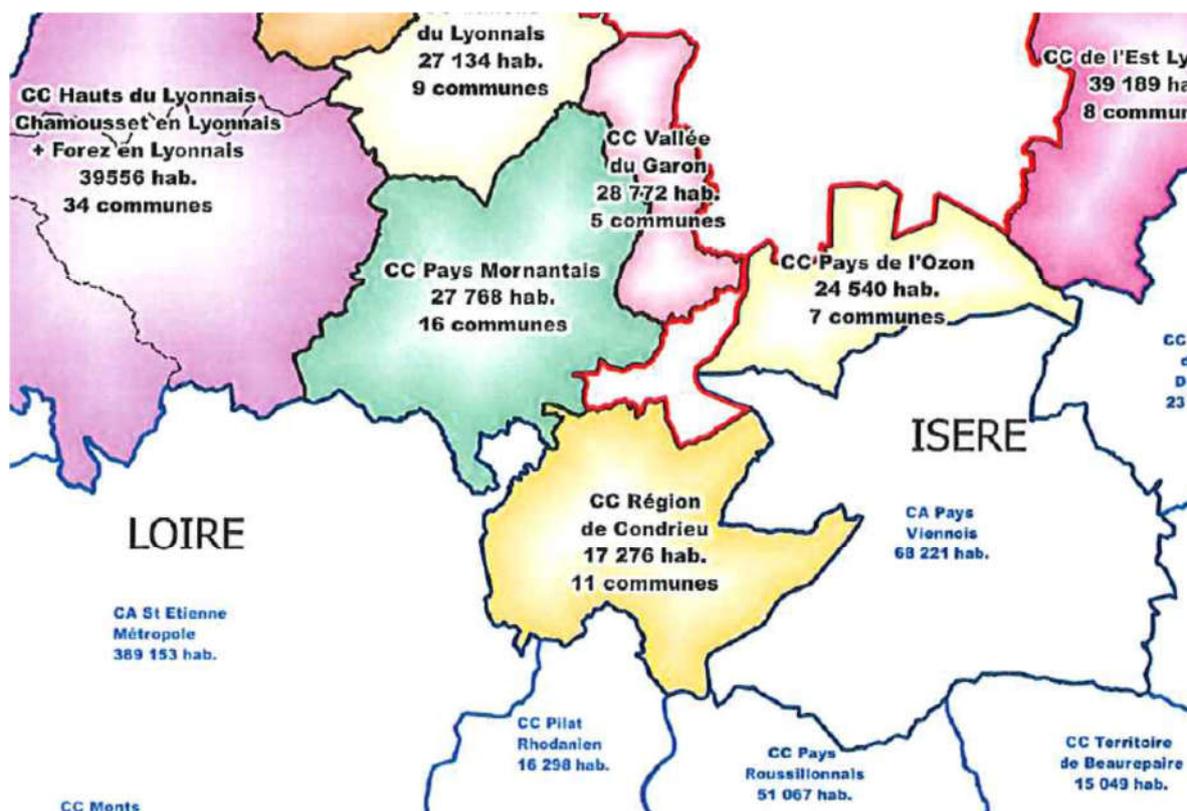
Les – de Vienne aggro :

- Ce n'est pas réellement notre bassin de vie, Mornant est plus près.
- Les communes, à l'exception de Saint Romain en Gal, appartiennent au département de l'Isère.

En conclusion :

Une fusion de la communauté de communes de la Région de Condrieu avec la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois semble bénéfique pour les administrés de notre intercommunalité mais à notre échelle, nous devons nous interroger, pour le bien de Saint Romain en Gier, sur ce qui est préférable pour nos propres administrés.

Une comparaison avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais s'impose pour nous permettre de faire le choix, même si cette décision pourrait être prise ultérieurement.



CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les séances de réunion du conseil municipal sont publiques. Vous y êtes tous invités et les bienvenus.

Adoption du compte rendu du conseil municipal en date du 19 décembre 2016 : 13 pour - 1 contre

Contribution provisoire 2017 pour le SIVU de la piscine de Loire sur Rhône :

La part provisoire aux charges du syndicat incombant à notre collectivité s'élève à la somme provisoire de 10285,00 € pour l'année 2017.

Le conseil municipal décide de **budgetiser** la totalité de sa participation au SIVU. La somme sera donc prévue au budget 2017.

13 pour la budgétisation totale de la somme de **10285 €** destinée à la participation aux charges du SIVU pour l'année 2017. **1 abstention**

Acceptation de la subvention du produit des amendes de police et engagement de réaliser les travaux

Par autorisation du conseil municipal donnée au cours de la séance du 31/03/2016, une demande de subvention (produit des amendes de police) pour la réfection des peintures du sol du parking de la mairie a été demandée. La préfecture nous a alloué la somme de **186 €** pour permettre cette réfection dont le coût avait été estimé à **780 € TTC**.

Le conseil municipal accepte la subvention et s'engage à réaliser les travaux par **14 pour**

Demande de subvention DETR pour les travaux de rénovation de l'école.

Pour nous aider à financer les travaux de rénovation de l'école, nous pouvons effectuer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Notre commune comptant moins de 2000 habitants, notre projet d'investissement favorisant le maintien du service public en milieu rural, les travaux d'isolation permettant la rénovation thermique du bâtiment et limitant son impact environnemental, puis enfin les travaux concernant la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, ce projet vient directement s'inscrire dans la cible de la DETR.

De plus, notre projet est une opération prioritaire portant sur notre équipement scolaire et concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en établissements recevant du public. Pour ces axes les taux de subventionnement s'étendent de **25 à 60 %**.

L'autorisation de demande de subvention dans le cadre de la DETR, à son taux maximum pour les travaux de l'école est accordée à l'unanimité

Point finances communales :

Nicolas HIGUERO effectue un point financier au **31/12/2016**.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement : baisse sur tous les gros postes de charges ; effort de gestion par rapport à 2015 de **29 702.21 €**.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement : moins de recettes perçues par rapport à 2015 de **50 873.16 €** (baisse prévue des produits des impôts et taxes indexés sur les entreprises lié au départ de l'entreprise Linamar ; compensation par l'Etat de perte de CFE et de CVAE non perçue en 2016 - décalage sur 2017).

En ce qui concerne notre épargne brute : elle est de **69.705.06 €** en 2016. Elle se maintient à un peu moins de **15%** des recettes réelles de fonctionnement grâce aux efforts de gestion produits et ce malgré la perte de recettes.

Nous devrions être capables de maintenir ces efforts à l'avenir ; les premières compensations par l'Etat des pertes de CFE et de CVAE devraient nous être versées en août 2017 (source : Préfecture).

Compte tenu des résultats de notre épargne brute, des efforts permanents de gestion et du décalage sur 2017 de perception des compensations de l'Etat, nous serions en capacité de proposer une baisse de la pression fiscale pendant une année. Une réflexion sur une baisse de la taxe d'habitation en 2017 est proposée.

Les élus sont invités à se prononcer pour cela au prochain conseil municipal au cours duquel nous mettrons en place le budget et effectuerons le vote des 4 taxes.

Autorisation de demande au fond de soutien à l'investissement (FSIL) pour l'opération de rénovation de l'école :

Pour nous aider à financer les travaux de rénovation de l'école, nous pouvons effectuer une demande de subvention dans le cadre du fond de soutien national à l'investissement.

Les travaux d'isolation devenus nécessaires pour permettre la rénovation thermique du bâtiment afin de réduire son impact sur l'environnement et pour permettre à terme de réaliser des économies en fonctionnement en diminuant la facture énergétique de notre collectivité ; ainsi que les travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité viennent directement s'inscrire dans la cible de ce fond de soutien. Sans oublier l'achat et la mise en place des TNI qui favorisent le développement du numérique.

Le taux de prise en charge du fond de soutien est de **25%**. L'autorisation de demande de subvention au fond de soutien à l'investissement à son taux maximum pour les travaux de l'école est accordée à l'unanimité

Demande de subvention de l'APE :

M. HIGUERO, délégué aux affaires scolaires, présente le coût prévisionnel du temps périscolaire pour l'année 2017. La demande de subvention correspondante est de **4194 €**.

La demande de subvention annuelle pour le service cantine - garderie pour l'année 2017 est de **6464,80 €**.

L'APE qui avait été sensibilisée à nos problématiques financières a mené une gestion stricte tout au long de l'année. Par ailleurs, le montant de la participation demandée aux parents pour le service cantine a été augmenté de 0.20€/jour pour l'année 2016-17.

A noter un effet positif lié à l'augmentation de la fréquentation et à la bonne gestion de l'APE.

Par ailleurs, une réflexion est menée au sein de l'APE pour la mise en place d'un service de cantine avec livraison de plats chauds. Pour le moment, les coûts résultant d'une modification de fonctionnement du service de cantine ne sont pas inclus à leur demande de subvention.

Le montant total de la demande de subvention s'élève à **10700 €** pour le temps périscolaire et le service cantine – garderie pour l'année 2017. Subvention accordée à **l'unanimité**.

Demande d'autorisation de signature des conventions pour la signalisation d'information locale :

La CCRC a rédigé une convention pour permettre de mettre en place une signalisation touristique homogène sur l'ensemble de son territoire. Cette signalisation permet de guider les usagers de la route vers les services et équipements susceptibles de les intéresser

Signature des conventions autorisée à **l'unanimité**

Questions diverses :

- Les temps scolaires sont en place depuis 3 ans. Pour la rentrée scolaire 2017, la reconduction à l'identique a reçu l'agrément de l'Education Nationale (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 avec 1 heure de temps d'activité périscolaire de 15h30 à 16h30. Le mercredi de 09h00 à 12h00 pour permettre aux enfants qui le peuvent de bénéficier de 30 mn de sommeil en plus ce jour-là).
- Le PLU d'Echalas est consultable par les élus, à la mairie à Saint Romain en Gier, pour avis.
- Lecture du courrier de Paul Henri COLLUS
- L'Epicerie est à priori fermée jusqu'à la mi-février
- Mme NICOLAS demande que les comptes rendus de réunions soient adressés par mail à l'ensemble des élus. Il est rappelé qu'ils sont tenus à la disposition des élus en mairie.
- Les élus habitant le secteur du Palavezin rapportent un gros problème de stationnement à l'entrée du hameau, à l'intersection du chemin de Palavezin et du chemin des Godines. De plus, il est rappelé qu'il est formellement interdit de se garer sur une piste pour les piétons.

DECES

Ils nous ont quittés :

Marie-Claire LEJAILLE ép. BELLOIS, le 27/01/2017
Jean Escoffier dit « DIDI » le 06/02/2017.

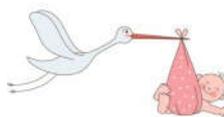
Et une pensée pour **Marie-Thérèse COMTE** qui n'habitait plus la commune mais qui s'est éteinte le 29/01/2017.

NAISSANCE

Bienvenue à

Leena VYGHEN née le 29/11/2016 et

Mila TUCCERI née 24/12/2016



CE QUI SE PASSE DANS LE VILLAGE

Le Syndicat intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR) est intervenu pour effectuer l'entretien des berges et débarrasser le lit du Gier des arbres charriés par la crue de novembre 2016. D'énormes spécimens s'étaient mis en travers, si bien que du matériel spécifique, que Givors a bien voulu nous prêter, a été nécessaire pour les évacuer.

Lorsque le syndicat intervient pour réaliser ces entretiens, c'est en substitution des propriétaires riverains, qui normalement, conformément au code de l'environnement, sont eux-mêmes dans l'obligation de le faire. Le SIGR, pour pouvoir intervenir, établit des conventions avec les propriétaires, dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. Cela permet plusieurs type d'actions : l'abattage d'arbres menaçant de tomber, le ramassage des déchets et des bois morts et la lutte contre les espèces invasives.

Pour la réalisation de toutes ces importantes actions, les moyens sont limités, il arrive parfois que les bennes de collecte soient déposées en des endroits plus ou moins adaptés, mais au plus près du chantier. Le SIGR fait appel à votre compréhension et votre bienveillance.

En cas de besoin, vous pouvez joindre Murielle PAPIRNYK au 06.73.85.34.96 ou 04.72.49.18.39. Son mail : murielle.papirnyk@ville-givors.fr.



Les Fenêtres du s/sol :

Joseph et Roger ont installé des fenêtres pour boucher les soupiraux. Ces derniers contribuaient à l'entrée massive du froid dans le bâtiment communal. Grâce à leur action de nouvelles économies d'énergie sont effectuées (même menues, c'est important).



Les services de La Poste doivent nous changer notre boîte jaune de dépôt de courrier. Conformément à notre demande, la nouvelle boîte pourra recevoir des plus grands formats de lettres. Pour davantage de sécurité, elle sera installée place de la mairie, à proximité de l'arrêt de bus et elle permettra aussi aux automobilistes de déposer leur courrier depuis leur véhicule.



UN MOT D'ENVIRONNEMENT

Nous vous rappelons que la collecte de nos déchets est effectuée le lundi, toutefois, lorsqu'un lundi est férié, la collecte est alors réalisée le samedi précédent (soit 2 jours avant). Pensez à sortir vos containers.

Ci-après, le calendrier pour l'année 2017 :

jours fériés	communes collectées	date de rattrapage
Lundi 17 avril	Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier	Samedi 15 avril
Lundi 1 ^{er} mai	Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier	Samedi 29 avril
Lundi 8 mai	Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier	Samedi 6 mai
Jeudi 25 mai	Ampuis* Condrieu*	Samedi 27 mai
Lundi 5 juin	Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier	Samedi 3 juin
Vendredi 14 juillet	Sainte-Colombe Saint-Cyr-sur-le-Rhône	Samedi 15 juillet
Mardi 15 août	Ampuis Condrieu hors Celle et Rozay	Samedi 12 août
Mercredi 1 ^{er} novembre	Condrieu Celle et Rozay Les Haies Longes Tupin-et-Semons	Samedi 4 novembre
Lundi 25 décembre	Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier	Samedi 23 décembre
Lundi 1 ^{er} janvier 2018	Echalas Loire-sur-Rhône Trèves Saint-Romain-en-Gier	Samedi 30 décembre

* collecte sélective (bac jaune)



Portée par l'entente Saint Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien, le 12 décembre 2016, notre commune s'est engagée dans la démarche 0 pesticide en signant la charte 0 phyto...

L'étape suivante est l'écriture du plan de désherbage

communal, par Frédérique LECLERCQ. Il permettra d'émettre des demandes de subventions pour s'équiper de matériel adapté et répondant aux pratiques de désherbage sans produit chimique.



En arrière : Luc FRANCOIS maire de La Grand Croix et co-président du comité de rivière avec Brigitte D'ANIELLO ROSA, présidente du SIGR. De gauche à droite : Bernard FAUVEL, maire de Chagnon, Enzo VIVIANI, Maire de l'Horme et Virginie OSTOJIC, maire de Saint Romain en Gier.

CE QUI NOUS A REUNI depuis décembre...

Les vœux du maire ont eu lieu le 07 janvier :

Vous avez été nombreux à vous déplacer et nous vous remercions pour votre présence. A noter la présence de M. FENECH, notre député, de nos élus départementaux et de nombreux maires des communes voisines.

La médaille du département a été remise à Madame Emmanuelle JACQUART pour son incroyable implication et dynamisme à la présidence de son association « St Romain animations ».

L'ambiance était très conviviale, nous avons passé un agréable moment.



Le repas de nos aînés a eu lieu le 13 décembre 2016 :

Ce sont 60 convives qui ont participé au repas de fin d'année pour lequel le service avait été assuré par le traiteur.



Cette année, pour innover, nous avons sollicité un magicien qui a présenté ses tours en close up. C'est-à-

dire qu'il est passé de table en table pour effectuer de la magie de proximité.



Puis nous avons invité tous les enfants de l'école qui ont assisté au spectacle que le magicien avait réservé à l'ensemble du public. Certains enfants ont même pu monter sur scène.



Ils ont aussi chanté plusieurs chansons à l'attention de nos aînés. Un moment d'échanges intergénérationnels.

HISTOIRE ET PATRIMOINE LOCAUX

(Suite et fin de l'article du journal précédent)

C) La construction de l'église actuelle de Saint Romain en Gier (1856-1857) et ses débuts :

Depuis déjà longtemps les autorités locales étaient sensibilisées à la nécessité de construire une nouvelle église à Saint Romain en Gier, en lieu et place du sanctuaire, plus modeste, hérité de l'époque médiévale.

Devenu progressivement commune (1793-1802) puis paroisse à part entière (1820), le village dont la population encore très pratiquante avait augmentée, méritait une véritable église paroissiale, plus vaste et en bon état car le sanctuaire initial menaçait ruine malgré

les travaux engagés par la commune, sous la Restauration, en 1824.

Durant de nombreuses années, le projet de construction d'une nouvelle église ne put aboutir faute de financement. Il faut dire que les ressources de la commune étaient déjà très faibles et que durant ces années-là, on avait déjà dû financer la construction d'un nouveau presbytère (1841) et les travaux d'aménagement liés à l'arrivée du chemin de fer et à la construction de la gare (1855).

Toutefois, au début du Second Empire, le ministère des cultes qui, en régime concordataire, finançait alors la construction des édifices devint plus généreux, grâce à l'influence de l'épouse de Napoléon III, l'impératrice Eugénie de Montijo de Guzman, issue d'une famille profondément catholique de l'aristocratie espagnole. L'impératrice encourage la construction ou reconstruction de nombreuses églises notamment dans les campagnes. Grâce à ces financements, les travaux de l'église actuelle peuvent débuter le 19 juin 1856, sous le ministère du curé Monistoux, alors curé desservant la paroisse de Saint Romain en Gier.

Au dernier moment, il avait fallu retarder le commencement du chantier, en raison des intempéries et notamment d'une des plus graves crues qu'ait connu Saint Romain en Gier au début du mois de juin 1856 (le Gier sort de plus de 4 mètres par rapport à son lit habituel).

De l'ancien sanctuaire, on ne conserve qu'une partie du chœur ainsi qu'une partie des deux chapelles latérales avec autels, l'une avec autel initialement dédié à Sainte Appoline (présence de reliques). Le reste c'est-à-dire pour l'essentiel la nef actuelle est construite en 1856 et 1857, sur un plan très simple, avec des matériaux locaux et surtout à l'économie, ce dont le nouvel édifice se ressentira cruellement dans la durée. La nouvelle église a alors 20 mètres de longueur et 6 mètres 85 de largeur. Les travaux de construction sont achevés à l'automne 1857.

Il faut se représenter la nouvelle église de l'époque comme beaucoup plus simple qu'elle n'est actuellement. En effet, ni le clocher, ni le porche, actuels n'existent encore. Simplement, on a installé provisoirement une cloche dans un clocher mur, à l'avant de l'église, en surplomb de la porte principale.

Dans un vieux registre de catholicité à reliure de cuir verte, le curé Monistoux écrit :

« Au mois d'octobre 1857, nous, curé soussigné (...) avons eu la grande satisfaction, après beaucoup de sollicitudes, d'embarras, de démarches pénibles et d'obstacles vaincus, d'arriver enfin à l'achèvement de l'église (...) ».

Peu avant son achèvement matériel, le nouveau bâtiment avait été consacré. La consécration d'une église, et notamment sa bénédiction, consiste en un rituel précis qui permet de faire passer le bâtiment église d'un usage profane à un usage sacré. On ne peut pas dire la messe, ni délivrer des sacrements si une église n'est pas consacrée.

Un peu plus loin dans le registre, en effet, le curé de Saint Romain en Gier relate la cérémonie de bénédiction de la nouvelle église. En principe, l'ordinaire du lieu, c'est-à-dire le cardinal archevêque de Lyon, aurait dû venir consacrer le nouvel édifice. Mais Saint Romain en Gier était alors, déjà, une trop humble paroisse et sa nouvelle église un trop modeste édifice pour que le cardinal archevêque de Lyon, Louis de Bonald ne se déplace en personne. C'est donc un de ses proches, son neveu le chanoine Gustave de Serres, grand vicaire d'honneur (l'équivalent du vicaire général aujourd'hui) qui est délégué par le primat des Gaules pour présider la cérémonie de bénédiction de la nouvelle église de Saint Romain en Gier. Ce personnage deviendra plus tard camérier secret (en somme un homme de confiance) du pape Pie IX.

Une partie de la cour archiépiscopale (on dirait aujourd'hui « les autorités diocésaines ») fait également le déplacement, notamment plusieurs chanoines du chapitre cathédral de Saint Jean, tel qu'il a été réorganisé après la Révolution.

Voici ce qu'écrit le curé de Saint Romain en Gier sur la messe de consécration toujours dans ce même vieux registre de catholicité des années 1854-1859 :

« La bénédiction a été faite solennellement le 28 septembre 1857, par délégation et sur l'autorisation de Son Eminence le cardinal de Bonald archevêque de Lyon, par Monsieur de Serres, neveu de Son Eminence, chanoine de Lyon, grand vicaire d'honneur, assisté de monsieur Jomain, chanoine d'honneur, curé de Givors qui a célébré la messe et monsieur (illisible) chanoine d'honneur de Lyon et de Saint Flour qui a présidé le chœur, de monsieur Vincent, chanoine d'honneur de Lyon, curé de Vaise qui a prêché, de monsieur Crozet curé d'Echalas (abbé Jean Baptiste Crozet curé d'Echalas de 1841 à 1859) et de Monsieur Fayolle son vicaire, au milieu d'un grand concours de fidèles de la paroisse et des paroisses voisines. »

Les cérémonies de consécration étaient alors fastueuses et destinées à frapper les esprits de la population environnante.

Peu de temps après cette cérémonie et l'achèvement définitif des travaux de la nouvelle église, le curé Monistoux note en marge du registre :

« Premier enfant baptisé dans la nouvelle église : le 14 octobre 1857 » puis plus loin : « Nous curé soussigné, avons baptisé Jean, Claude, Romain, fils légitime de Pierre Colombet et de Claudine Peillon. Le parrain a été Jean Etienne Colombet et la marraine Annette Pichot (Pitiot ? partiellement illisible) ».

Ce premier enfant baptisé dans la nouvelle église reçoit logiquement, en troisième prénom celui du saint patron principal de l'église et du village : Romain. Cette famille Colombet était alors notamment propriétaire du moulin de Saint Romain, au lieudit (toujours actuellement) le Moulin. C'était une famille catholique pratiquante dont on retrouve les membres dans les registres de la fabrique de Saint Romain en Gier jusqu'à une époque récente.

Le premier mariage célébré dans l'église actuelle a lieu le 17 octobre 1857. Le curé Monistoux écrit : « nous, curé soussigné, après avoir rempli toutes les formalités civiles et religieuses, avons donné la bénédiction nuptiale à Jean François Lhopital domicilié à Grigny et à Annette Pichot (Pitiot ? difficile à lire) de Saint Romain en Gier, en présence de François Lhopital, d'Etienne Pichot (Pitiot ?), de François Peillon et de Jean Claude Pignon ».

Quant aux premières obsèques qui sont celles d'un enfant nouveau-né, elles n'interviennent que le 6 janvier 1858 comme en témoignent ces lignes du même registre : « nous curé soussigné avons donné la sépulture ecclésiastique à Marie Louise Barboyon, fille légitime de Fleury Barboyon et de Jeanne Marie Peillon, âgée de 10 jours ».

Après les débuts de la paroisse de Saint Romain en Gier de 1820 à 1857 (création du presbytère et de l'église actuels), nous évoquerons dans de prochains articles la vie paroissiale et notamment la figure marquante de certains prêtres saint romanais entre la seconde moitié du XIXème siècle et jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale...

Florent VILLARD

DU CHANGEMENT POUR LA PETITE ENFANCE

Pour mieux répondre aux besoins des parents, l'EAJE "La Ronde des Collines" ouvrira toute la journée en continu avec fourniture de repas aux enfants, à compter **du 10 mars 2017**.

La Ronde des collines accueille les enfants à partir de 8h30, à Echalas les lundi, mardi et jeudi, le vendredi l'accueil est fait à Trèves.



LE MOT DES ASSOCIATIONS

L'AMICALE Laïque a besoin de vous :

Le bureau a démissionné et Julie cherche un volontaire pour intégrer le nouveau bureau. Elle ne souhaite pas voir cette association vieille de 80 ans s'éteindre... Elle veut bien en prendre la présidence. Si vous êtes intéressés, contactez-la vite au **07.83.63.74.09**.



L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS vous informe :

En prévision de l'ouverture de la saison de pêche, une grande journée de nettoyage de l'étang, effectuée par les pêcheurs et toute personne envieuse d'aider, aura lieu le 25 février.



ST ROMAIN ANIMATIONS vous a proposé :

➤ Réveillon de la St Sylvestre



Défi relevé pour les membres du Bureau de l'Association !



En effet, 175 personnes étaient présentes à la Grande Salle du Stade pour fêter le réveillon du jour de l'an. Beaucoup d'organisation en amont de la soirée... récompensée par une ambiance festive et amicale.

➤ Vœux de Madame le Maire

St Romain Animations a reçu la médaille du Département grâce au dynamisme des membres bénévoles. Nous tenons à remercier encore une fois les membres de l'APSR qui sont toujours les premiers à nous aider.



➤ Prochainement :

- Assemblée Générale : samedi 25 mars 2017 à 10h30.
- 1^{er} mai 2017 : vide grenier à la grande salle du stade
- Soirée culturelle avec la collaboration de Marvin Vendeville : date non fixée.
- Journée à la mer : 1^{ère} quinzaine de juillet.
-



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :

Début Février, la mairie nous a accordé notre subvention annuelle. Cette subvention a été calculée selon un plan prévisionnel prenant en compte le nombre d'enfants moyen fréquentant la cantine et le périscolaire, le nombre de salariées dont nous avons besoin et le coût des intervenants. Cette subvention a ensuite été votée au conseil municipal et s'élève à **10700 euros**.

Si le projet cantine voit le jour, il sera également financé par la mairie.

L'APE souhaite remercier toutes les personnes présentes à notre loto le 15 janvier dernier : les bénéfices récoltés lors de cette manifestation nous ont permis de financer intégralement les 2 bus nécessaires pour la sortie scolaire du 17 février au musée Gadagne.

A vos agendas :

- Samedi 1^{er} avril : boum des enfants, salle du mille-club
- Lundi 1^{er} mai : vente de fleurs lors du vide grenier
- Samedi 17 juin : kermesse de l'école, salle du stade.



XXXXXXXXXX

RHONE SUD FC :

Le bilan sportif de mi saison :

Cette nouvelle saison 2019/2017 voit le Rhône Sud FC encore bien représenté. En effet, ce sont 230 footballeurs qui représentent et arborent fièrement les couleurs du club.

Des équipes dans toutes les catégories et une toute nouvelle expérience. En effet, notre équipe U15 est en entente avec le club de Tartaras. Les entraînements se déroulent à St Jean de Touslas et à Tartaras. Cette entente est dirigée par Daniel SARAYDARYAN et par Thomas DELEAU. Cette première expérience lancera peut être bien d'autres projets avec nos voisins ligériens.



Côté terrain et résultat l'équipe fanion désormais entraînée par Grégory COSTE et l'équipe réserve par Nicolas MONCHAND luttent dans un championnat de 1^{ere} et 2^{eme} division très engagé.

L'équipe fanion est actuellement 8^{ème} à quelques points du podium. La deuxième partie de saison sera très intéressante. L'objectif principal pour le groupe senior est le maintien de l'équipe réserve tout juste promus en 2^{ème} division et pourquoi pas l'accession à l'échelon supérieur pour l'équipe fanion.

Pour les plus jeunes, les principaux objectifs sont remplis. A savoir progresser et de prendre du plaisir sur les différents terrains du département.



Le nouvel organigramme sportif mis en place par le président Coron fait déjà preuve d'efficacité. Baptiste Odin et Daniel Saraydaryan, les deux responsables techniques du club collaborent très bien avec tous les éducateurs et ont déjà à l'esprit les organisations des prochains tournois en salles et extérieurs ainsi que les stages de Printemps.

Côté club, les manifestations seront encore nombreuses avec la toute première matinée Saucissons chauds – Pommes de terres organisée sur la commune d'Echalas. Viendront ensuite le traditionnel concours de pétanque et la fête du foot.

Nous ne pouvons clôturer l'article sans faire passer le message que notre association et plus particulièrement le football revient sur St Romain en Gier. Un terrain d'entente afin de maîtriser les coûts a été trouvé entre les parties prenantes.

En cette nouvelle année 2017, nous vous attendons donc nombreux autour du terrain Michel Morel pour encourager nos équipes.



CLIN D'OEIL

Nous tenons à remercier chaleureusement les administrés qui se sont portés volontaires, en cas de crise. Certains proposent l'hébergement, d'autres le prêt de couverture ou autre matériel...

Ils seront inscrits dans notre plan communal de sauvegarde. Bravo, c'est un vrai geste de solidarité. Merci !

Si vous souhaitez vous aussi faire preuve de solidarité, vous pouvez toujours nous informer par mail, courrier ou téléphone. Même les petits gestes ont leur importance.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

DANS LE VILLAGE :

- **Samedi 25 mars 2017 à 10h30** : Assemblée Générale de St Romain Animations.
- **Samedi 1^{er} avril 2017** : boum des enfants, salle du mille-club
- **Lundi 1^{er} mai 2017** : vide grenier et vente de fleurs à la grande salle du stade
- **Samedi 17 juin 2017** : kermesse de l'école, salle du stade

AUX ALENTOURS :

LA CCRC nous informe : **Osez l'alternance !**

Pour mieux connaître les contrats et formations en alternance le PIJ organise une information collective :

Rendez-vous **MERCREDI 15 mars 2017, à 14h** à Condrieu, bat les Eclats, salle Cristal face à la Mairie

Au programme : explication de l'alternance par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et participation de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) accompagné de ses apprentis pour vous parler de leur politique sur l'apprentissage.

Sur inscription au **04-74-56-89-46** ou sur jeunesse@cc-regiondecondrieu.fr



POUR NE PAS OUBLIER



Attention : la mairie sera fermée les **7 et 10 mars 2017**
Et le **26 mai 2017**



Les élections présidentielles auront lieu :

1^{er} tour : 23 avril
2^{ème} tour : 7 mai.

Les élections législatives (députés) auront lieu :

1^{er} tour : 11 juin
2^{ème} tour : 18 juin

Voter est un droit...

COORDONNEES



ECOLE LOUIS PINGON

7 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Directrice : Anne-Laure ABERBOUR
Téléphone : 04.72.24.50.00

MAIRIE

9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Téléphone : 04 72 24 58 65
Fax : 04 72 24 50 69
Email : mairie-s-romain-en-gier@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Les mardis de 13h30 à 18h00
Les vendredis de 15h30 à 18h00
Chaque premier samedi du mois de 09h à 12h (le vendredi précédent, la mairie est alors fermée)

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

1 pl. des Droits de l'Homme – BP 12
69714 Condrieu Cedex

Téléphone : 04 74 56 89 40
Fax : 04.74.56.89.41

NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS :

Bar - Restaurant :

L'Auberge Provençale 04 78 51 25 43
Le P'tit Romain 04 72 24 58 30

Electricien :

SARL Archer Clément 04 78 81 52 51
clement.archer@yahoo.fr 06 11 71 57 08

Esthéticienne :

L'instinct de beauté 06 43 18 78 88
<http://www.linstitutdebeaute.fr>

Plâtrerie, peinture, décoration et carrelage :

CURABA Jean-Christophe 06 12 50 84 75

Assistantes maternelles :

CECCACCHI Marie-Olympe 06.72.74.20.24
COLETTA Amandine 06 46 61 61 80
DANIERE Maryse 04 72 24 59 65
PANETTI Céline 06 84 10 76 13
ZEGHIDI Catherine 04 72 39 01 64

NUMEROS D'URGENCE :

Pompiers : 18
Police : 17
Gendarmerie Mornant : 04.78.44.00.64
Urgence Européennes : 112
SAMU, Urgences médicales : 15
Centre anti-poison : 04 72 11 69 11
Centre Hospitalier Givors : 04 78 07 30 30
Urgences : 04 78 07 33 40
Centre Hospitalier Vienne : 04 74 31 33 33
Clinique Trenel Vienne : 04 74 53 72 72

AMUSEZ-VOUS

			5				6
8			3		4		
	6	7			4	1	5
2			6	5	7		4
	7	4		3		5	2
1		5	7		2		9
9	4		1			2	6
		2			7		3
7					3		

Solution :

8	5	9	3	2	4	6	1	7
3	1	4	7	9	6	2	8	5
7	6	2	8	1	5	3	4	9
9	8	9	2	4	7	5	3	1
1	2	1	5	9	3	8	4	7
4	3	4	7	5	1	6	8	2
5	1	5	4	6	2	7	9	3
2	9	2	6	4	7	1	5	8
6	3	7	8	1	3	7	5	4
4	7	3	1	8	5	6	2	9